



Dans le cadre de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme aux règles de publicité des actes pris par les collectivités

Dématérialisation de la publicité des actes

Délibérations du Conseil communautaire
du 27 Février 2025

Mise en ligne le 10 mars 2025

Ordre du jour :

Général	Modification du temps de travail d'un agent – service scolaire	2025-001	Approuvé à l'unanimité
Général	Création d'un poste de catégorie A-responsable ressources Humaines- Mise à jour du tableau des emplois	2025-002	Approuvé à l'unanimité
Général	Désignation de membres du comité d'attribution des aides directes aux entreprises du territoire dans le cadre de la convention de partenariat avec le conseil régional des Hauts de France	2025-003	Approuvé à l'unanimité
Général	Versement de la somme de 532 € à l'entreprise FRAIKIN ASSETS suite au sinistre du 09/04/2024	2025-004	Approuvé à l'unanimité
EVD	Exonérations taxes OM-annule et remplace la délibération 2024-047 du 19 septembre 2024	2025-005	Approuvé à l'unanimité
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Vente de terrain –ZAC	2025-006	Approuvé à l'unanimité
URBANISME	Arrêt du PLUi et ouverture des trois mois de concertation	2025-007	Approuvé à la majorité (2 contre)

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 27 février 2025

Date de la convocation : 20 février 2025

Date d'affichage : 07 mars 2025

Délibération n°2025-001 : Majoration du temps de travail d'un agent- service scolaire

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 41

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 10

Titulaires absents ou excusés : 16

Votants :

- pour : 55
- contre :
- abstention :

Le 27 février deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 20 février, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, G. GUILLEMEONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C ; CHOUKAIR, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, C. BALCONE, JC. LOUVET, D. MESSIO, JL RAMECKI, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), Ph. FLORIN (suppléant de F. RUBIN), F. KOENIG (suppléant J.P. AVENEL), FX. DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK)

Titulaires ayant donné pouvoir : F. LEROY à L. MAILLE, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, JL. MAILLARD à R. BILLORE, M. BAILLON à Ph. CHEVAL, J. NORMAND à B. ETEVE, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. VENDELON à G. CARON, S. DECROIX à JC. LOUVET, F. MAILLE-BARBARE à D. PIOCHE, X. PALPIED à A. MARECHAL

Titulaires absents ou excusés : A. COQUART, X. PALPIED F. LEROY, A. LEBRUN-MERLIN, JL. MAILLARD, M. BAILLON, J. NORMAND, F. RUBIN, JN. CAZE, J.P. AVENEL, R. NIETO, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, R. VENDELON, V. VANNEUFVILLE C. FOURNET, S. DECROIX, F. MAILLE-BARBARE, C. ROUVROY,

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Majoration du temps de travail d'un agent- service scolaire

La séance ouverte,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Le président rappelle à l'assemblée :

Lors du Conseil communautaire du 21 novembre, il a été décidé de modifier le temps de travail de 2 agents du service scolaire pour des raisons de service

-1 agent travaillant sur les sites de Estrées et Rosières : passage de 21h à 28h

-1 agent travaillant à la cantine de Marchepot + ménage école et salle des fêtes journée entière : passage de 20h à 35h à la demande de l'agent

Or, le 21 décembre Terre de Picardie a reçu un courrier de rétractation de l'agent passé à temps plein demandant de revenir à son temps de travail initial, soit 20h.

En conséquence, il convient de réajuster le temps de travail comme suit :

-1 agent travaillant à la cantine de Marchepot + ménage école et salle des fêtes journée entière : passe de 35h à 20h

- 1 agent travaillant sur les sites de Estrées et Rosières : passe de 28h à 35h

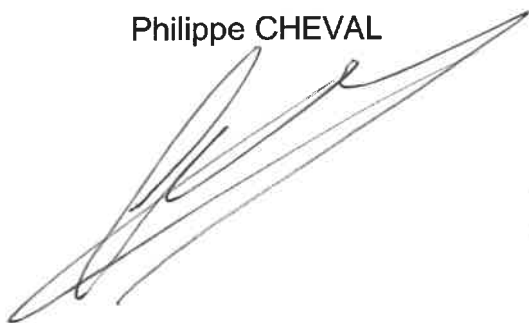
Après avoir délibéré le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Décide de réajuster** le temps de travail des agents du service scolaire comme visé ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Philippe CHEVAL



Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 27 février 2025

Date de la convocation : 20 février 2025

Date d'affichage : 07 mars 2025

Délibération n°2025-002 : Création d'un poste de catégorie A – responsable Ressources Humaines- Mise à jour du tableau des emplois permanents

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 41

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 10

Titulaires absents ou excusés : 16

Votants :

- pour : 55
- contre :
- abstention :

Le 27 février deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 20 février, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, G. GUILLEMEONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C ; CHOUKAIR, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, C. BALCONE, JC. LOUVET, D. MESSIO, JL RAMECKI, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), Ph. FLORIN (suppléant de F. RUBIN), F. KOENIG (suppléant J.P. AVENEL), FX. DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK)

Titulaires ayant donné pouvoir : F. LEROY à L. MAILLE, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, JL. MAILLARD à R. BILLORE, M. BAILLON à Ph. CHEVAL, J. NORMAND à B. ETEVE, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. VENDELON à G. CARON, S. DECROIX à JC. LOUVET, F. MAILLE-BARBARE à D. PIOCHE, X. PALPIED à A. MARECHAL

Titulaires absents ou excusés : A. COQUART, X. PALPIED F. LEROY, A. LEBRUN-MERLIN, JL. MAILLARD, M. BAILLON, J. NORMAND, F. RUBIN, JN. CAZE, J.P. AVENEL, R. NIETO, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, R. VENDELON, V. VANNEUFVILLE C. FOURNET, S. DECROIX, F. MAILLE-BARBARE, C. ROUVROY,

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Création d'un poste de catégorie A – responsable Ressources Humaines- Mise à jour du tableau des emplois permanents

La séance ouverte,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Le président propose à l'assemblée :

- Création d'un poste de catégorie A- responsable Ressources humaines

Suite au recrutement infructueux d'un responsable des ressources humaines en catégorie B (grade de rédacteur), il a été décidé de recruter une responsable des ressources humaines en CDI, issue de la fonction publique, en catégorie A (grade d'attaché).

Par conséquent, il est proposé de créer un nouveau poste d'attaché, qui a été pourvu le 1er février.

- Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents

En application,

- De la création de poste susvisé, le tableau des emplois permanents modifié est donné en annexe de la délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

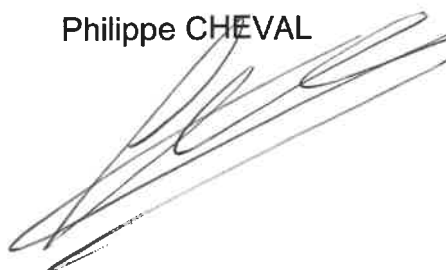
Après avoir délibéré le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Décide de créer** le poste repris ci-dessus
- **Accepte** la modification du tableau des emplois tel qu'annexé
- **Autorise** le Président à signer le contrat

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Philippe CHEVAL



Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 27 février 2025

Date de la convocation : 20 février 2025

Date d'affichage : 06 mars 2025

Délibération n°2025-003 : Désignation de membres du comité d'attribution des aides directes aux entreprises du territoire dans le cadre de la convention de partenariat avec le conseil régional des Hauts de France

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 42

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 9

Titulaires absents ou excusés : 15

Votants :

- pour : 55
- contre :
- abstention :

Le 27 février deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 20 février, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEUVOIS, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, G. GUILLEMEONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C ; CHOUKAIR, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, C. BALCONE, JC. LOUVET, D. MESSIO, JL RAMECKI, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), Ph. FLORIN (suppléant de F. RUBIN), F. KOENIG (suppléant J.P. AVENEL), FX. DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK)

Titulaires ayant donné pouvoir : F. LEROY à L. MAILLE, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, JL. MAILLARD à R. BILLORE, M. BAILLON à Ph. CHEVAL, J. NORMAND à B. ETEVE, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. VENDELON à G. CARON, S. DECROIX à JC. LOUVET, F. MAILLE-BARBARE à D. PIOCHE.

Titulaires absents ou excusés : A. COQUART, F. LEROY, A. LEBRUN-MERLIN, JL. MAILLARD, M. BAILLON, J. NORMAND, F. RUBIN, JN. CAZE, J.P. AVENEL, R. NIETO, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, R. VENDELON, V. VANNEUFVILLE C. FOURNET, S. DECROIX, F. MAILLE-BARBARE, C. ROUVROY,

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Désignation de membres du comité d'attribution des aides directes aux entreprises du territoire dans le cadre de la convention de partenariat avec le conseil régional des Hauts de France

La séance ouverte,

Suite à l'adoption, le 8 décembre 2022, du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) par le Conseil Régional des Hauts-de-France, divers cadres d'intervention pour soutenir les TPE, PME et grandes entreprises ont été mis en place. La Communauté de Communes Terre de Picardie a ainsi exprimé sa volonté d'accompagner les entreprises du territoire en s'engageant financièrement dans leur développement.

Dans ce cadre, une charte d'engagement SRDEII et une convention de partenariat relative au financement des entreprises ont été signées entre la Région Hauts-de-France et Terre de Picardie (délibérations n°2024-041 et n°2024-042). Cette convention nécessite la création d'un comité d'attribution des aides directes chargé de statuer sur les demandes de subvention présentées par les entreprises.

Ce comité, constitué de représentants de Terre de Picardie, a pour mission d'instruire les décisions d'octroi ou de rejet des subventions aux entreprises du territoire, en lien avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR). Les dossiers seront au préalable analysés par les agents du PETR, et les membres du comité ne délibéreront que sur les dossiers relatifs à leur propre territoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1511-7 relatif au développement économique,
Vu la compétence en matière de développement économique de la Communauté de Communes Terre de Picardie,
Vu la délibération n°2024-042 du Conseil communautaire relative à l'approbation de la convention de partenariat avec la Région Hauts-de-France,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, est invité à :

- Désigner **trois** membres titulaires et **un** suppléant pour représenter la Communauté de communes Terre de Picardie au sein du comité d'attribution des aides directes aux entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, désigne, à l'unanimité :

MEMBRE DU COMITE	NOMS DES REPRESENTANTS
Titulaire 1	Philippe CHEVAL
Titulaire 2	Thierry LINEATTE
Titulaire 3	Françoise MAILLE-BARBARE
Suppléant	Bruno ETEVE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Philippe CHEVAL



Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 27 février 2025

Date de la convocation : 20 février 2025

Date d'affichage : 07 mars 2025

**Délibération n°2025-004 : Versement de la somme de 532 € à l'entreprise
FRAIKIN ASSETS suite au sinistre du 09 avril 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 43

Suppléants représentants leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 9

Titulaires absents ou excusés : 14

Votants :

- pour : 56
- contre :
- abstention :

Le 27 février deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 20 février, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, G. GUILLEMEONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEI, F. MASSIAS, C. BALCONE, JC. LOUVET, D. MESSIO, JL RAMECKI, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentants leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), Ph. FLORIN (suppléant de F. RUBIN), F. KOENIG (suppléant J.P. AVENEL), FX. DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK)

Titulaires ayant donné pouvoir : F. LEROY à L. MAILLE, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, JL. MAILLARD à R. BILLORE, M. BAILLON à Ph. CHEVAL, J. NORMAND à B. ETEVE, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. VENTELON à G. CARON, S. DECROIX à JC. LOUVET, F. MAILLE-BARBARE à D. PIOCHE.

Titulaires absents ou excusés : A. COQUART, F. LEROY, A. LEBRUN-MERLIN, JL. MAILLARD, M. BAILLON, J. NORMAND, F. RUBIN, JN. CAZE, J.P. AVENEL, R. NIETO, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, R. VENTELON, C. FOURNET, S. DECROIX, F. MAILLE-BARBARE, C. ROUVROY.

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Versement de la somme de 532 € à l'entreprise FRAIKIN ASSETS suite au sinistre du 09 avril 2024

La séance ouverte,

Le président expose qu'en date du 09 avril 2024, un véhicule appartenant à l'entreprise FRAIKIN ASSETS, basée sur la ZAC de haute Picardie à Estrées deniécourt, a été endommagé suite à des projections de cailloux dans le cadre des travaux de débroussaillage de fossé de la ZAC.

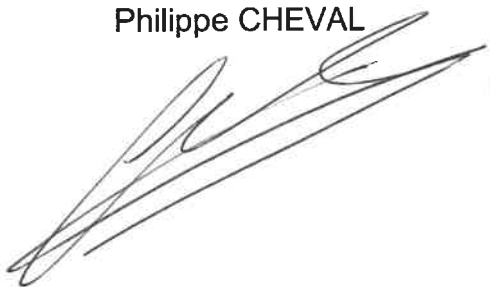
La somme de 532 € correspondant à la prise en charge des réparations du pare-brise de leur véhicule endommagé serait à verser à l'entreprise FRAIKIN ASSETS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- Accepte le remboursement de 532 € à l'entreprise FRAIKIN ASSETS

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Philippe CHEVAL



Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 27 février 2025

Date de la convocation : 20 février 2025

Date d'affichage : 07 mars 2025

Délibération n°2025-005 : Exonérations taxes OM – Annule et remplace la délibération 2024-047 du 19 septembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 43

Suppléants représentants leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 9

Titulaires absents ou excusés : 14

Votants :

- pour : 56
- contre :
- abstention :

Le 27 février deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 20 février, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, G. GUILLEMEONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEI, F. MASSIAS, C. BALCONE, JC. LOUVET, D. MESSIO, JL RAMECKI, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentants leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), Ph. FLORIN (suppléant de F. RUBIN), F. KOENIG (suppléant J.P. AVENEL), FX. DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK)

Titulaires ayant donné pouvoir : F. LEROY à L. MAILLE, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, JL. MAILLARD à R. BILLORE, M. BAILLON à Ph. CHEVAL, J. NORMAND à B. ETEVE, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. VENDELON à G. CARON, S. DECROIX à JC. LOUVET, F. MAILLE-BARBARE à D. PIOCHE.

Titulaires absents ou excusés : A. COQUART, F. LEROY, A. LEBRUN-MERLIN, JL. MAILLARD, M. BAILLON, J. NORMAND, F. RUBIN, JN. CAZE, J.P. AVENEL, R. NIETO, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, R. VENDELON, C. FOURNET, S. DECROIX, F. MAILLE-BARBARE, C. ROUVROY.

Objet : Exonération taxes OM – Annule et remplace la délibération 2024-047 du 19 septembre 2024

La séance ouverte,

Le Président propose aux membres du Conseil communautaire, conformément aux dispositions de l'article 152 du Code général des impôts, d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2025, les propriétaires de locaux à usage commercial ou industriel ainsi que les propriétaires de maison vide de tous meubles qui ne mettent pas de poubelles lors des ramassages des ordures ménagères.

Il précise que les démarches administratives nécessaires seront effectuées auprès du Centre des Impôts d'Amiens avant le 15 octobre.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder une exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2025 à :

Bâti Services	16 rue de l'église AB/282 AB/283 16F rue de l'église N° de section : AB283	Assevillers
SARL Les puits tournants (41/1000° de la propriété)	3 bis, rue Lamotte N° de section : AA / N° de plan AA160	Bayonvillers
F2Y	11-13 rue du 22 eme RMVE N° de section : ZH / N° de plan 40 - 41	Berny en Santerre
Billoré Serrurerie	33 rue Jean Lebas	Chaulnes
Carrefour Market	34 rue Roger Salengro N° de section : AC100 AC101 AC102 AC103	Chaulnes
Commune de Chaulnes	109 avenue Aristide Briand N° de section : AE5	Chaulnes
Gance Alain (ancien garage)	23bis rue de la sablonnière N° de section : AB / N° de plan 146 Invariant : 801860170379	Chaulnes
ETS Gance et Fils	3 rue Jean Catelas N° de section : A / N° de plan 681ST	Chaulnes
SARL Martel	72 av Aristide Briand N° Parcelle AH67	Chaulnes
NICOBRIK	8 bis rue Roger Salengro N° de section : AC / N° de plan 30	Chaulnes
SOGIDEF (Société ITM Lai)	5017F rue de Lihons et 13 rue d'Hallu (Parcelles ZT17 ; AH92 AH96 AH99 AH95 AH106)	Chaulnes
Ebénisterie Darras Laurent	4B grande rue N° de section : ZR / N° de plan 19 Invariant : 803420176321	Framerville
EARL Leroy	Le bois du sart N° de section : ZI / N° de plan 007	Harbonnières
Harbonnières – atelier municipal	3 rue Mesmy N° de section : AH / N° de plan 193 Invariant : 0073345U	Harbonnières
Harbonnières – local communal	1 rue Raoul Defruit N° de section : AD226 / N° de plan 11 Invariant : 804170073472	Harbonnières
Nuttens Stockage	7 domaine de Berseaucourt – Pertain N° de section : ZH19 et 62	Hypercourt
ETS Guillemont Gabriel	1b rue du 41ème RI N°section AA / N° de plan :165	Lihons

SCI 2GLV / Coppe Gaëlle (3/4 de la propriété : Stockage)	8 rue du tour des haies Invariants :5090163074 et 5090173640	Marchélepot
SCI Carré	17 rue des Flandres N°section ZL / N° de plan :8 et 12 (Fresnes Mazancourt)	Marchélepot
Garage Douay et Fils	28 rue de Lihons N°section AB / N° de plan :320 Invariant : 0088112	Méharicourt
Camping de Proyart	9001 Chemin de Méricourt	Proyart
SCI Avenir 2000	Avenue Fosse Pierret N° de section : ZA118/119/120/140	Rosières en Santerre
Cressot Entreprise	18, rue Jean Mermoz	Rosières en Santerre
Direct Menuiseries / CARDON Michel	72 rue Pasteur	Rosières en Santerre
Guillemont Gabriel (Bâtiments de l'entreprise ETS GUILLEMONT°)	2, rue du pied de selle N° : Z0040	Rosières en Santerre
SAS Lodomat - Bricomarché	20 rue de Vauvillers N°section OZ / N° de plan :0111 Et ZA0078	Rosières en Santerre
Ets LEBER et fils SCI Les ardoisiers	24 rue du 41ème RI	Rosières en Santerre
SCI Maupaj	2 rue d'Hangest-Dolez N°section S / N° de plan :129	Rosières en Santerre
TIF Dynamique (SCI VAN3)	24, rue du Niger Ref cadastrale : Q97	Rosières en Santerre
SCI FL (Warvillers) / SARL Les Jardins de Francois	31 rue Jean Jaures N° de section : T0086	Rosières en Santerre
Endiverie de Soyécourt	1 rue du château ZL33 ZL34 ZL3 ZL25 ZL39	Soyécourt
EARL Maille	6 rue du château N° de section : ZM / N°Plan :99	Soyécourt
CHIPEX	6 rue du château N° de section : ZM / N°Plan :99	Soyécourt
GIE MOILET	1 rue du château ZL33 ZL34 ZL3 ZL25 ZL39	Soyécourt
GIE de Soyécourt	1 rue du château ZL33 ZL34 ZL3 ZL25 ZL39	Soyécourt
Primacoop	2b rue du château ZL33 ZL34 ZL37 ZL25 ZL39	Soyécourt
Chipex	2b rue du château ZL33 ZL34 ZL37 ZL25 ZL39	Soyécourt
Plâtrerie Moderne SARL	3 rue neuve et 9001 rue neuve N° de section : AC 167 /103 et 165 N° invariant : 0132152P / 0132161M	Soyécourt
TURQUET Sébastien / IPC Carrosserie	2 rue d'Harbonnières N° de section : AB / N°Plan :48 et 49	Vauvillers
SCEA Maison rouge	99 rue de Lihons ZA48 ZA58 2B26 2B29	Vauvillers

Fait et délibéré les jours, mois et années susdits,

Le Président

Philippe CHEVAL



Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 27 février 2025

Date de la convocation : 20 février 2025

Date d'affichage : 07 mars 2025

Délibération n°2025-006 : Vente de terrain – ZAC- parcelle ZN 62

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 43

Suppléants représentant leurs titulaires : 4

Titulaires ayant donné pouvoir : 9

Titulaires absents ou excusés : 14

Votants :

- pour : 56
- contre :
- abstention :

Le 27 février deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 20 février, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, L. POTIER, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, G. GUILLEMEONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, C. NEVOU, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, R. BILLORE, D. POTEI, F. MASSIAS, C. BALCONE, JC. LOUVET, D. MESSIO, JL RAMECKI, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), Ph. FLORIN (suppléant de F. RUBIN), F. KOENIG (suppléant J.P. AVENEL), FX. DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK)

Titulaires ayant donné pouvoir : F. LEROY à L. MAILLE, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, JL. MAILLARD à R. BILLORE, M. BAILLON à Ph. CHEVAL, J. NORMAND à B. ETEVE, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, R. VENTELON à G. CARON, S. DECROIX à JC. LOUVET, F. MAILLE-BARBARE à D. PIOCHE.

Titulaires absents ou excusés : A. COQUART, F. LEROY, A. LEBRUN-MERLIN, JL. MAILLARD, M. BAILLON, J. NORMAND, F. RUBIN, JN. CAZE, J.P. AVENEL, R. NIETO, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, R. VENTELON, C. FOURNET, S. DECROIX, F. MAILLE-BARBARE, C. ROUVROY.

Objet : Vente de terrain – ZAC- parcelle ZN 62

La séance ouverte,

Le président propose de céder la parcelle ZN 62 d'une surface de 13 540 m² située à Estrées-Deniécourt à la société Regnier Invest.

La société Regnier spécialisée dans la conception et la production de vérins est implantée à Chaulnes, mais également à Aix en Provence et au Brésil.

Dans le cadre de son développement, l'entreprise souhaite créer un 2ème site de production sur la ZAC Haute Picardie :

- Le nouveau projet de traitement au laser ainsi que la production actuelle des grosses pièces se développeront sur le site historique de l'entreprise à Chaulnes
- Le reste de la production, le bureau d'études et les stocks seront implantées sur la ZAC HP.

Le projet : construction d'un bâtiment de 2 900 m².

Le prix proposé est de 35 € HT/m², soit un prix de vente de 473 900 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette décision et autorise le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE

